

**DEPARTEMENT DE LA DROME**

**COMMUNE D'ALLAN**

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 17 mai 2022**

Nombre de membres afférents : 18

En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 17

Date de la Convocation : 12/05/2022

Date d'affichage : 12/05/2022

L'an deux mil vingt-deux et le dix-sept mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire sortant, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Yves COURBIS- Jean- Michel GAMORE- Christophe GRANGER- Laure DUCHAMP - GAUTHIER Laurent- Véronique AUGIZEAU- Alexandra CHABANIS- David MAGNET- Joël MALIGNIER- Nathalie MARECHAL - Marylin MOUTET- Daniel PEYROL- Céline POIRRIER- Aurélie SYLVESTRE- Patrice TETARD.

Excusés : Mylène DELORME (pouvoir donné à Laurent GAUTHIER)- Jean-Luc MONTAGNER (pouvoir donné à Joël MALIGNIER)- Alexandra CHABANIS (pouvoir donné à Marylin MOUTET)- Jean GRANGER

Daniel PEYROL a été nommé secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Délibération n°2022-048 : Autorisation de signature d'une convention avec le SDED de mise à disposition d'un terrain pour l'implantation d'un poste de transformation de courant électrique ou d'une armoire de coupure HTA-Quartier le Gât**

Vu l'article L.2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles R.332-16 et A.332-1,

Vu l'article L.2125-1 du Code Général de la Propriété et des Personnes Publiques

Vu le contrat de concession de distribution publique d'électricité en vigueur, signé entre l'autorité concédant et le concessionnaire.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme étudié dans le cadre de renforcement du réseau électrique basse tension sur un poste situé Quartier Le Gât par mutation.

Monsieur le Maire fait part de la demande de convention du SDED avec la Commune d'Allan pour la mise à disposition de la parcelle cadastrée n°ZX41, située Quartier Le Gât, sur laquelle les travaux de mutation du poste doivent avoir lieu et ce, pour toute la durée de l'opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la convention établie par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Envoyé en préfecture le 19/05/2022

Reçu en préfecture le 19/05/2022

Affiché le 19/05/2022

**SLO**

ID : 026-212600050-20220517-2022\_058-DE

*POUR : 17*

*CONTRE : 0*

*ABSTENTION : 0*



**Yves COURBIS**

**Maire**

